AFFAIRE Nº 8

APPROBATION de la CONVENTION avec la Cie d'ASSURANCES "LA PRUDENCE AUTOMOBILE "

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Penis, le 12 Mars 1951

Mesdanes.

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipe le du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie d'Assurance "La Frudence Automobile".

BENNE "Renault" Police 5.584 du 24 Décembre 1950 au 29 Décembre 1951

31.064.--

AMBULANCE "Renault" Police nº 5586 du 26 Janvier 1951 au 26 Janyier 1952

37.276 .--

In el sources à l'approbation

fepeus le 24 min 1951

? le Maktaire Général

Le 1er Adjoint ff. de Maire, Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

le breus a 3 quillit 1957. P. le Préfét et jou délégation le secrétaire général sugui: Revotise